

DECRET N° 2017- 303 du 21 Juin 2017

portant transmission à l'Assemblée Nationale du
Document de Programmation Budgétaire et
Economique Pluriannuelle 2018-2020.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2014-794 du 31 décembre 2014 portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Économie et des Finances,
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du

DECRETE :

Le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) 2018-2020 ci-joint, sera soumis à un Débat d'Orientation Budgétaire à l'Assemblée Nationale. Le Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation sont individuellement ou conjointement chargés d'en exposer le contenu et d'en soutenir la discussion.

EXPOSE DES MOTIFS

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Mesdames et Messieurs les Honorables Députés,**

Avec le budget de l'Etat, gestion 2018, notre pays poursuit pour la quatrième année consécutive, la mise en œuvre de la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances qui prévoit dans la procédure budgétaire, un calendrier en deux (02) temps pour le Parlement. Le premier passage du Gouvernement est fixé au 30 juin 2017 au plus tard pour la présentation au Parlement des orientations du budget de l'Etat, gestion 2018.

A cet égard, les documents préparatoires au Débat d'Orientation Budgétaire de 2017 seront constitués du Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP), document principal, et des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD).

Par ces derniers documents, le Gouvernement continue sa préparation à la présentation du budget au format programme dont la date butoir de mise en place est désormais fixée au 1^{er} janvier 2019 par le Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) du 31 mars 2017.

I. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE SUR LA PERIODE 2014-2017

Sur la période 2014-2016, le taux de croissance économique s'établirait en moyenne à 4,1%. Spécifiquement pour 2016, sur la base des indicateurs de conjoncture disponibles et en attendant les chiffres provisoires de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), le taux de croissance économique pourrait s'établir à 4,0%, tiré principalement par les bonnes performances du secteur agricole.

Au niveau des prix, le taux d'inflation pour l'année 2016 s'est établi à -0,8% contre -1,1% en 2014 et 0,3% en 2015. La baisse du niveau général des prix en 2016 est imputable à la baisse des prix des produits pétroliers, conjuguée avec la dépréciation du naira et la bonne performance du secteur agricole. En somme, l'inflation a été contenue dans la limite des 3% prescrite par les critères de convergence de l'UEMOA.

Au niveau des finances publiques, le déficit budgétaire, dons compris, s'est affiché en moyenne à 5,4% du PIB sur la période 2014-2016, avec un pic en 2015

ressorti à 7,9% du PIB, au-dessus de la norme communautaire de 3% du PIB de l'UEMOA.

Pour l'année 2017, au regard de la situation économique au premier trimestre 2017 ainsi que de l'évolution prévisible de la conjoncture aux plans international et sous régional, le taux de croissance économique devrait se situer entre 5,4% et 6,0%, dans un contexte non inflationniste.

S'agissant des finances publiques, leur exécution en 2017 sera principalement orientée vers la mise en œuvre des projets/programmes phares et prioritaires inscrits au Programme d'Action du Gouvernement (PAG). Dans ce contexte, l'Etat veillera à la soutenabilité des finances publiques et à la viabilité de dette conformément aux orientations de sa stratégie d'endettement public.

II. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2018-2020

1. Orientations Economiques du Budget de l'Etat

La politique économique du Gouvernement sur la période 2018-2020 sera orientée vers la mise en œuvre de son Programme d'Action : « **Bénin Révélé** », dont l'objectif est de « **Relancer de façon durable le développement économique et social du Bénin** ».

De façon spécifique, le Programme repose sur trois (03) piliers, à savoir : (i) la consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance ; (ii) l'engagement de la transformation structurelle de l'économie ; et (iii) l'amélioration des conditions de vie des populations.

Ces piliers sont déclinés en sept (07) axes stratégiques qui sont opérationnalisés à travers 77 réformes et environ 300 projets dont 45 projets phares.

Afin de maximiser les chances de succès de son Programme d'Action, le Gouvernement a sollicité et obtenu l'appui du Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre d'un accord de trois ans (2017-2019) au titre de la Facilité Elargie de Crédit.

2. Cadrage macroéconomique à moyen terme 2018-2020

Sur la base de l'évolution probable de la conjoncture aux plans international et sous-régional, et en tenant compte de l'évolution prévisible de l'économie sur la période 2018-2020, plusieurs sentiers de croissance sont envisageables.

Le scénario de référence affiche de la prudence dans les prévisions de croissance. Il est conforme au Programme Economique et Financier convenu avec le Fonds Monétaire International et prend en considération les différentes incertitudes auxquelles est soumise l'économie dont, entre autres, l'évolution du cours des matières premières sur le marché international, les aléas climatiques, une célérité moins que prévue dans la mise en œuvre des différentes réformes économiques, etc. Dans ce scénario de référence, le taux de croissance de l'économie devrait s'afficher à 6,0% en 2018 et s'accélérerait progressivement pour atteindre 6,7% à l'horizon 2020.

Le scénario alternatif considère une issue favorable quant aux risques qui pèsent sur l'économie. Ainsi, ce scénario suppose une célérité satisfaisante dans la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement et de ses réformes économiques, une évolution favorable des cours des matières premières sur le marché international ainsi que des conditions climatiques avantageuses. Dans ce scénario, le taux de croissance s'afficherait à 7,0% en 2018 et atteindrait 7,3% en 2020.

De façon générale, la croissance économique en 2018 et à moyen terme sera soutenue par :

- l'amélioration de la production agricole, en lien avec l'extension des superficies cultivables, la hausse de la productivité et le développement des filières conventionnelles (riz, maïs, manioc) ainsi que celles de transformation et d'exportation (ananas, anacarde, produits maraichers) ;
- le renforcement de la production des alevins et des géniteurs de qualité ainsi que l'augmentation de la production de viande, de lait et d'œufs de table ;
- l'amélioration des activités de transformation (transformation artisanale et semi-industrielle) en raison des tendances prévues dans le secteur agricole ;
- la bonne tenue du secteur manufacturier du fait de l'amélioration prévue de la conjoncture au Nigéria et de la poursuite de la hausse anticipée de la production de coton ;
- l'augmentation des capacités d'offre d'énergie électrique, en liaison avec la réhabilitation du réseau existant et les investissements en cours de réalisation par le deuxième compact du Millenium Challenge Account ;

- l'intensification des travaux de construction d'infrastructures socio-économiques (logements sociaux, routes, etc.) et d'assainissement des centres urbains ;
- la rénovation et la promotion du potentiel touristique national (Parcs Nationaux de la Pendjari et du W, Ganvié, arènes VODOUN, Tata Premium, Cité historique de Ouidah, Stations Balnéaires, etc.) ;
- le développement de l'économie numérique par, entre autres, un meilleur maillage de la fibre optique sur le territoire national ;
- la hausse du trafic au Port de Cotonou et ses effets induits sur les autres activités de service ;
- la poursuite de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

Au niveau des finances publiques, les recettes budgétaires devraient croître de 11,4% en moyenne annuelle sur la période 2018-2020. Du côté des dépenses, leur exécution sera orientée vers une réduction progressive du déficit budgétaire et l'amélioration des critères de convergence de l'UEMOA. Ainsi, le déficit budgétaire, dons compris, s'afficherait à 0,8% du PIB en 2020 contre 4,0% du PIB en 2018.

Au titre du Programme d'Investissement Public (PIP), pour la gestion 2018, le Gouvernement retient pour le PIP, une enveloppe qui s'élève à 425,3 milliards FCFA en 2018.

3. Objectifs de la politique économique

a. Objectifs en matière de mobilisation des recettes

Pour l'année 2018, le Gouvernement poursuivra le renforcement de la mobilisation des recettes budgétaires, notamment au plan intérieur, en vue de consolider la transition fiscale. A cet effet, le Gouvernement entend : (i) accélérer la croissance économique, réduire la vulnérabilité de l'économie aux chocs exogènes et améliorer le potentiel fiscal de l'économie ; (ii) déceler les niches de recettes et lutter contre la fraude et l'évasion fiscales ; (iii) renforcer la modernisation des régies financières à travers l'informatisation, l'interconnexion de tous les services et la dématérialisation des procédures.

b. Objectifs en matière de dépenses publiques

Au niveau des dépenses, l'Etat axera sa politique sur l'amélioration de la qualité et de l'efficience des dépenses publiques de façon à améliorer leur effet accélérateur sur l'économie. A cet effet, il s'agira spécifiquement de : (i) renforcer la maîtrise des dépenses de fonctionnement ; (ii) orienter les dépenses d'investissement vers les projets et programmes, notamment phares et prioritaires inscrits au Programme d'Action du Gouvernement ; (iii) améliorer le suivi des projets ; (iv) renforcer la transparence et la responsabilisation dans les marchés publics ; (v) encadrer les dépenses fiscales ; (iv) améliorer la coordination entre la politique économique, la politique budgétaire et la politique d'endettement afin d'améliorer l'efficacité et la maîtrise de la dette ; (v) procéder au remboursement régulier du service de la dette ; (vi) articuler les initiatives en matière de Partenariat Public-Privé avec le budget de l'Etat.

c. Objectifs dans le domaine des entreprises publiques et offices d'Etat

Au niveau des entreprises publiques et offices d'Etat, l'Etat focalisera ses efforts sur l'amélioration de la gouvernance des entreprises publiques pour en faire des centres de profit. A cet effet, en sus des mesures déjà en cours, l'Etat entend : i) instaurer un dialogue périodique de gestion avec les équipes dirigeantes des entreprises publiques ; ii) renforcer le rôle de l'Etat actionnaire par la transmission et l'évaluation des lettres de mission aux directeurs généraux des entreprises publiques ; iii) améliorer l'implication de l'Etat dans la préparation et la tenue des Conseils d'Administration.

d. Objectifs en matière de sécurité sociale

En matière de sécurité sociale, l'accent sera mis sur l'amélioration de la qualité des prestations de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la consolidation de sa situation financière. Au niveau du Fonds National de retraite du Bénin (FNRB), la mise en application de la loi n°2015-019 modifiant et complétant la loi n° 86-14 du 26 septembre 1986 portant code des pensions civiles et militaires de retraite devrait favoriser l'amélioration progressive de sa situation financière. Les principaux paramètres devant affecter les recettes sont les suivants :

- i. l'entrée en vigueur de la hausse du taux de cotisation qui passe de 20% à 25% ;*
- ii. l'affiliation des agents contractuels de l'Etat au régime de retraite du FNRB.*

e. Objectifs en matière de finances locales

Sur le plan des finances locales, l'Etat veillera à : i) accroître le volume des transferts au profit des communes ; ii) améliorer la qualité des dépenses des communes par le renforcement de l'assistance-conseil des Services Déconcentrés de l'Etat aux Communes et des contrôles et audits par les corps de contrôle.

f. Stratégie d'endettement

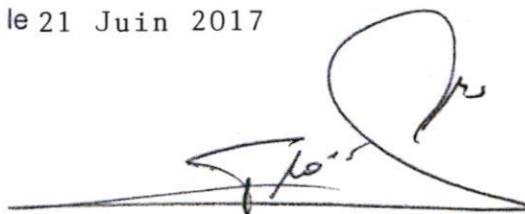
La stratégie d'endettement sur la période 2018-2020 sera orientée vers une réduction du coût de la dette et une atténuation des risques y relatifs, notamment ceux de refinancement et de taux de change.

Ainsi, au niveau du financement extérieur, la stratégie prévoit : i) un recours prioritaire aux ressources concessionnelles ; ii) une préférence pour les emprunts extérieurs libellés en euro afin de réduire le risque de change ; iii) un recours prudent aux bailleurs de fonds non traditionnels pour le financement de projets hautement rentables.

Au plan intérieur, la stratégie est liée au développement du marché domestique et à l'orientation des émissions de titres vers des titres de longue maturité (10 ans) au détriment des bons de trésor afin de réduire le risque de refinancement et atténuer la pression exercée par le service de la dette sur les caisses de l'Etat.

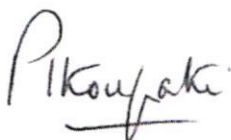
Fait à Cotonou, le 21 Juin 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



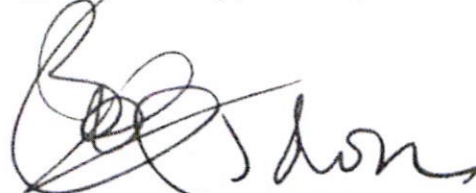
Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre d'Etat chargé du Plan
et du Développement,



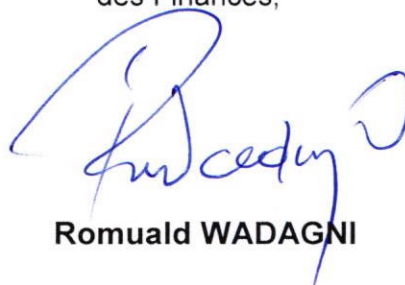
Abdoulaye BIO TCHANE

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,

A stylized signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a series of smaller loops and strokes on the right.

Joseph DJOGBENOU

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,

A stylized signature in blue ink, featuring a large, sweeping loop at the top and a series of smaller loops and strokes below.

Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR 6, AN 100, CC 2, CS 2, CES 2, HAAC 2, HCJ 2, SGPR 2 MPD 2, MJL 2, MEF 2, AUTRES MINISTERES 17, SGG 4, JORB 1.